

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2023-70

Date de la convocation : 03/07/2023

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 55

Conseillers représentés : 11

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni aux Tourelles, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le dix juillet deux mille vingt-trois, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT. Le Conseil pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Présents : 001 POTRON Pierre, 002 ETIENNE Philippe, 006 NANJI Léopold, 011 PERTUS Xavier, 013 LALONDE Loïc, 015 THIERION Vincent, 016 TRISTANT Bruno, 019 LABBE José, 021 LAURENT- CHAUVET Pierre, 022 DESTENAY Roland, 025 NIZET Sylvain, 026 LOBIDEL Alain, 028 MEIS Michel, 030 DEFORGES Pierre, 031 LALLEMENT Séverine, 033 VAIRY Lionel, 034 CANNAUX Francis, 037 LEFORT Sylvie, 040 MATHIAS Frédéric, 044 POU CET Eric, 045 QUEVAL Guillaume, 046 SINGLIT Benoît, 048 FOURCART Marie Hélène, 049 ANDREY Daniëlle, 052 LELOUP Nathalie, 054 VALET Bruno, 060 MANCEAUX Christophe, 062 PIEROT Chantal, 064 MALVAUX André, 073 BOXEBELD Pascal, 075 GUERIN Anne Marie, 080 LORFEUVRE Gérald, 086 MACHINET Thierry, 089 VAN DEN BERGH Charles, 090 PIRAS Caroline, 091 GUILLAUME Marie Pol, 093 BOUILLON Daniel, 095 RICHELET Jean-Pol, 097 AUDEGOND Michaël, 098 BESANCON Tony, 100 CANIVENQ Roland, 101 DAUPHY Bruno, 102 BAUDART Martine, 103 BERGERY Marie Claude, 104 BOLY Francis, 105 CARPENTIER Dominique, 110 DION Valentine, 112 FESTUOT Annie, 114 HAUDECOEUR Agnès, 115 MACHINET Jean Baptiste, 117 LAMPSON Nadège, 118 LEBON Christophe, 120 PAYEN Françoise, 121 RENOLLET Hubert, 122 MAROTEAUX Nathalie,

Ont donné procuration : 007 HULOT Christian (à 011 PERTUS Xavier), 024 DE POUILLY Jean (à 021 LAURENT-CHAUVET Pierre), 039 LHOTEL Philippe (à 006 NANJI Léopold), 047 BECHARD Isabelle (à 040 MATHIAS Frédéric), 061 BOUILLEAUX Jean Pol (à 062 PIEROT Chantal), 069 OUDIN Hubert (à 101 DAUPHY Bruno), 081 ROBIN Dominique (à 080 LORFEUVRE Gérald), 084 FLEURY Vincent (à 100 CANIVENQ Roland), 092 MOUTON Francis (à 090 PIRAS Caroline), 106 CORNEVIN Barbara (à 103 BERGERY Marie Claude), 119 LESUEUR Patricia (à 120 PAYEN Françoise),

Secrétaire de séance : M. Thierry MACHINET

**OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ : AUTORISATION DE
LANCEMENT D'UN DIAGNOSTIC LOCAL DE SANTÉ, DE DÉPÔT DE DEMANDE DE
SUBVENTION ET DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR APPROUVER LE PLAN DE
FINANCEMENT**

Vu les statuts de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise et notamment son article « Contrat local de santé : pilotage, animation, communication et évaluation »,

Considérant que le contrat local de santé arrive à échéance le 31/12/2023,

Considérant que pour opérer son renouvellement, une phase de diagnostic doit être menée afin de :
.../...

- guider la reconduction du dispositif,
- améliorer la qualité du programme d'actions mis en place dans le CLS n°1
- identifier de nouveaux enjeux,

Considérant que l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS) du Grand Est propose des services et des ressources pour accompagner les acteurs régionaux dans leurs projets en promotion de la santé ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Services à la personne du 31 mai 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DECIDE par 55 voix POUR, 6 voix CONTRE (019 LABBE José, 025 NIZET Sylvain, 040 MATHIAS Frédéric, 047 BECHARD Isabelle (Frédéric 040 MATHIAS), 048 FOURCART Marie Hélène, 098 BESANCON Tony) et 5 ABSTENTIONS (026 LOBIDEL Alain, 037 LEFORT Sylvie, 090 PIRAS Caroline, 092 MOUTON Francis (Caroline 090 PIRAS), 117 LAMPSON Nadège) :

- **D'approuver** le renouvellement du Contrat Local de Santé
- **D'autoriser** le recours à l'IREPS pour la phase de diagnostic local de santé
- **De déléguer** au Président la négociation du coût de réalisation de diagnostic, la finalisation du plan de financement et le dépôt des demandes de subventions
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires.

Le secrétaire de séance,

Thierry MACHINET



Le Président,



Benoit SINGLIT

